



# Élection TPE

## Comment voter Spelc jusqu'au 13 janvier 2017 ?

Vous avez reçu des identifiants Internet, votre bulletin de vote et votre enveloppe de retour T préaffranchie. Jusqu'au 13 janvier 2017 (20 janvier pour l'Outre-Mer), votez Spelc au choix :

**Par Internet** 1- Connectez-vous sur le site *election-tpe.travail.gouv.fr*.  
2- Suivez les instructions.  
3- Grattez l'étiquette quand cela vous est demandé afin d'obtenir votre code confidentiel.

**Par courrier** 1- Détachez le bulletin de vote.  
2- Noircissez (stylo noir) la case correspondant au Spelc.  
3- Introduisez uniquement votre bulletin de vote dans l'enveloppe de retour T.  
4- Fermez bien l'enveloppe de retour T et postez-la sans timbre.  
Elle doit être postée au plus tard le 13 janvier 2017 (jusqu'au 20 janvier pour l'Outre-Mer), le cachet de la poste faisant foi.



**Je vote**   
au cœur de l'action

**Il suffit de voter pour le logo Spelc, il n'y a pas de liste à présenter, c'est le syndicat qui est candidat.**

**N'hésitez pas à rappeler ce scrutin à vos collègues ainsi que l'intérêt de voter pour un syndicat professionnel.**

**Ensemble, nous pouvons agir efficacement et faire avancer nos idées !  
Votre voix est indispensable pour rester au cœur de l'action  
et faire respecter les accords et convention collective au niveau de votre branche.**

**Le Spelc compte sur vous, vous pouvez compter sur le Spelc !**

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

 **Fédération nationale des SPELC**  
 **@FederationSPELC**

 **www.spelc.fr**

